

Règlement Offre de Bienvenue PERIN sites partenaires – Mai/juin 2024

Article 1 : Principe de l'opération

Du 15 mai au 30 juin 2024, la Carac organise une offre promotionnelle de bienvenue sur son Plan d'Épargne Retraite Individuel Carac sur des sites partenaires.

En cas d'adhésion au PER Individuel Carac par un nouvel adhérent à la Carac initiée depuis une sélection de sites partenaires, la Carac offre jusqu'à 500 euros sous la forme de e-carte cadeau :

- 50 euros si le versement initial est supérieur à 1 500 euros et inférieur à 5 000 euros,
- 100 euros si le versement initial est supérieur ou égal à 5 000 euros et inférieur à 50 000 euros,
- 500 euros si le versement initial est supérieur ou égal à 50 000 euros.

En cas d'adhésions multiples le même jour, seule la 1^{ère} adhésion enregistrée bénéficiera d'une récompense.

Cette offre n'est pas cumulable avec l'offre Parrainage 2024 en cours.

Article 2 : Accessibilité de l'offre

Cette offre est accessible aux personnes :

- Ayant complété un formulaire de contact entre le 15 mai et le 30 juin 2024 accessibles depuis les sites suivants :
 - MoneyVox
 - France Transactions
 - Idéal Investisseur
 - Vertigo Media
 - Lead Value
 - Edilead
 - Adkomo
 - Google
- N'ayant pas eu un rendez-vous avec un conseiller Carac entre le 15 mai et la date de complétion du formulaire de contact sur l'un des sites indiqués ci-dessus.

Article 3 : Dates de l'opération

Cette opération se déroule du 15 mai au 30 juin 2024 inclus.

Sous réserve d'acceptation par la Carac, les dates prises en compte pour la validité des opérations d'adhésion au PER Individuel Carac seront les suivantes :

- La date de complétion du formulaire sur les sites partenaires doit être comprise entre le 15 mai et le 30 juin 2024 inclus,
ET
- La date de signature de la demande d'adhésion doit être comprise entre le 15 mai et le 31 juillet 2024 inclus,
ET
- Le dossier d'adhésion complet (constitué de la demande d'adhésion signée, des pièces justificatives et du moyen de paiement) doit être réceptionné au siège de la Carac avant le 31 août 2024 (date du tampon apposé par les services de la Carac lors de la réception au siège faisant foi),

Règlement Offre de Bienvenue PERIN sites partenaires – Mai/juin 2024

- La date de signature du bulletin d'adhésion doit être comprise entre le 15 mai 2024 et le 31 décembre 2024.

Article 4 : Conditions pour bénéficier d'une e-carte cadeau de 50 euros, 100 euros ou 500 euros valables en France métropolitaine

En cas d'adhésion au PER Individuel Carac par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 50 euros, 100 euros ou 500 euros sous la forme de e-carte cadeau sous réserve :

- De la validité de l'adhésion au contrat PER Individuel Carac c'est-à-dire :
 - Après acceptation de la demande d'adhésion par la Carac,
 - Et après expiration d'un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion du nouvel adhérent Carac.
- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle Bienvenue PERIN sites partenaires mai/juin 2024 (voir articles 1, 2 et 3).

Ne peut bénéficier de 50 euros, 100 euros ou 500 euros sous forme de e-carte cadeau :

- Toute personne déjà adhérente à la Carac pendant les dates de l'opération.
- Tout salarié de la Carac en poste pendant les dates de l'opération.
- Toute personne élue dans les instances Carac.

Article 5 : Conditions d'envoi des crédits cadeaux

A la fin de l'opération, sous un délai de 5 mois après la date de signature du bulletin d'adhésion, les nouveaux adhérents éligibles à l'offre recevront par e-mail la e-carte cadeau UP avec codes sécurisés. Les bénéficiaires pourront sélectionner en ligne les cadeaux de leur choix.

Les cartes cadeaux dématérialisées sont disponibles sur espace-up-cadeaux.com avec plus de 280 enseignes partenaires et 70 sites accessibles en ligne.

La e-carte cadeau Up est valable 12 mois à partir de la réception de l'email.

Article 6 : Caractéristiques du PER Individuel Carac

Le PER Individuel Carac est un contrat d'assurance sur la vie individuel de retraite supplémentaire donnant lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe à l'adhésion facultative libellé en euros et en unités de compte, à versements libres et/ou programmés, souscrit par le Groupement d'Épargne Retraite Populaire Carac (GERP Carac) auprès de la Carac.

Les frais de gestion appliqués sont de 0,90% sur le fond en euros et sur les unités de compte. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La Carac s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Le risque financier de moins-value est donc supporté par l'adhérent.